

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-03-055

**RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE CAF SERVICE
PETITE ENFANCE**

**SEANCE
DU 10 AVRIL 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 33

votants : 43

**DATE DE CONVOCATION :
3 AVRIL 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Florence MIFSUD**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) pouvoir à Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) pouvoir à Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis) pouvoir à Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) pouvoir à Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)

- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Monsieur DELLOYE MARC
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) représenté par Monsieur TESSON

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents, 16 absents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président de séance laisse la parole à Madame JAUNET, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, elle expose qu'il convient de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui lie les mairies de Chamant, Fleurines, Senlis, Villers Saint Frambourg-Ognon, Rully, Barbéry, Pontarmé et Mont l'Evêque/Fontaine Chaâlis/Monlognon/Borest, la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement qui contribue au développement de l'accueil, destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Ce contrat est signé pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération

Vu les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant la nécessité de signer le nouveau contrat proposé afin d'assurer la continuité de service et l'équilibre budgétaire de ces services,

Après avoir entendu l'exposé de Madame JAUNET, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 0 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT D'APPROUVER** le nouveau Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales qui prend effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre ans,

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise et fournir toutes les pièces administratives nécessaires au renouvellement de la délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **23 AVR. 2019**
Et de l'affichage le : **24 AVR. 2019**

Le Président,



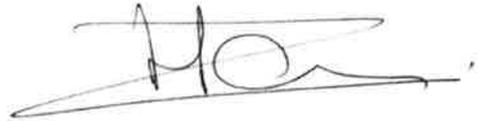
Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le **23 AVR. 2019**

Le Président,



Philippe **CHARRIER**